

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 20 juin 2022 à 19h00, à la salle du conseil communal de Paudex.

---

### Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

Salue la présence de M. Claude Quartier pour le Régional

Mmes Micheline Chatelan, Nicolette Engelbrecht, Nicole Samuel Manzo, Caroline Naudin, Françoise Adam et MM Julien Gourdet, William Baer, Mohammed Khelidj, Luc Viand sont excusés.

### 1.

#### APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

32 conseillères et conseillers sont présents, 9 sont excusés et 4 personnes sont non excusées.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2.

#### ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

### Le président

Présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### 3.

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2022

Le PV est accepté à l'unanimité.

### 4.

#### COMMUNICATIONS DU BUREAU

### Le président

Annonce que 5 personnes quittent le Conseil communal au 30 juin 2022. Il s'agit de Mme Claudine Di Natale, MM Pierre-André Di Natale, Mohammed Khelidj, Michael Ferreira et Adrien Curdy. Les 5 nouveaux conseillers seront assermentés devant le Conseil lors de la prochaine séance prévue le 26 septembre 2022.

---

**5.** ELECTION DU BUREAU

Vu sa démission du Conseil, le poste de président est à repourvoir, ainsi qu'un poste de scrutateur suppléant. Le reste du bureau se représente au complet. La discussion est ouverte sur ces deux postes à repourvoir.

**Mme De Landerset** Propose M. Laurent Witschi comme président du Conseil.

**M. Witschi** Accepte avec plaisir.

**Le président** M. Witschi est élu par acclamations.

Ouvre la discussion sur une proposition de scrutateur suppléant.

**M. Witschi** Propose Mme Giuseppina Witschi comme scrutatrice suppléante.

**Mme Witschi** Accepte avec plaisir.

**Le président** Mme Witschi est élue par acclamations.

**6.** ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

Annonce que la commission de gestion se représente in corpore et est réélue par acclamations.

La COGEST est composée de :

- Rüeger Jean-Marc
- Desbaillets Jean-Marc
- Esteve Ramon
- Farinelli Gianfranco
- Bernhard Hélène

**7.** ELECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Annonce que la commission des finances se représente in corpore et est réélue par acclamations.

La COFIN est composée de :

- Crot Laurence
- Lemmel Robin
- Pochon-Oberson Janick
- Spring Fabien
- Volet Jean-Daniel
- Engelbrecht Nicolette

- 
- 8.** **PRÉAVIS MUNICIPAL N°2/2022– COMPTES ET GESTION 2021**
- M. Lemmel** Donne lecture de son rapport, que chaque conseiller a valablement reçu.
- M. Rüeger** Donne un bref résumé de son rapport que chaque conseiller a valablement reçu et lit les conclusions.
- M. Hofmann** S'interroge sur l'absence prolongée de l'intendant et sur les coûts engendrés durant cette période.
- M. Chaubert** Annonce qu'un remplaçant a été engagé à 50% durant cette période, un 100% n'était pas nécessaire car pas de manifestations ou autres durant cette durée. Les indemnités de l'assurance sont venues combler ce manque.
- M. Khetari** Revient sur le rapport de la COFIN où il est fait mention de la valeur du point d'impôt et précise que malgré le retour du fonds de péréquation de CHF 125'000.-, le compte 220.3520 « alimentation du fonds de péréquation » a été augmenté de 2mio.
- M. Chaubert** Relève que la valeur du point d'impôt rentre dans plusieurs postes.
- M. Farinelli** Constate qu'en cas d'augmentation du point d'impôt, les entrées augmentent et par conséquent la commune doit reverser davantage, donc le point d'impôt doit être revu à la baisse.
- M. Khetari** Précise que si le point d'impôt augmente, les chiffres seront effectivement plus importants, mais si l'on baisse le point d'impôt, la facture sociale et la péréquation resteront les mêmes, donc moins d'entrées et davantage de sorties.
- M. Hofmann** Page 74, les départs de locataires qui engendrent des travaux d'entretien ne sont pas prévisibles. Se demande quelle est la politique de la Municipalité par rapport à ses départs, d'augmenter les loyers ou rester avec des loyers plus modérés.
- M. Spring** Précise que dans le canton de Vaud, le locataire est très bien protégé, les loyers ne pouvant pas être augmentés sans motifs valables et relève que Paudex reste économe, avec des rénovations qu'en cas de réels besoins. Toutefois, le minimum raisonnable est toujours entrepris, avec le même niveau de loyer.
- M. Hofmann** Demande ce qu'il en est de l'appartement de feu M. Haymoz, quelles sont les intentions de la Municipalité ?
- M. Spring** Précise que cet appartement n'a pas subi de travaux d'entretien depuis 50 ans. La toiture devra être refaite, un préavis sera présenté cet

---

automne à ce sujet. Cet appartement restera un appartement atypique et ne deviendra pas un appartement de haut standing. Paudex n'a que 12 appartements, même si l'on optimise les loyers, cela ne va pas changer les coûts de la commune.

**Mme Martin**

Souhaite maintenir la politique de garder les 12 logements à petits prix, pour des personnes qui sont dans le besoin, avec des logements charmants mais modestes. Rendre ces objets plus luxueux aurait un coût bien trop important.

**M. Khetari**

Rappelle le plafond d'endettement et qu'avec un projet autoporteur nous pourrions avoir une telle liberté.

**M. Le Franc**

Demande qu'est ce qui explique la grosse différence de l'amortissement annuel du réseau.

**M. Khetari**

Relève que Mme Ravessoud a fait un excellent travail, en reprenant chaque préavis afin d'attribuer correctement la dépense au bon poste, d'où la différence d'amortissement du réseau.

**M. Graser**

Aimerait qu'on sépare les frais d'entretien de la place du 1<sup>er</sup> août et le port. A du mal à imaginer qu'un employé travaille pour fr. 3'000.- par mois pour le port.

**M. Khetari**

Précise les différentes imputations de charges liées au port, avec le nombre d'heures effectuées et le nombre de personnes intervenues. Il dresse la liste des travaux effectués régulièrement (voir annexe) et relève que 504 heures par année, représentent les heures affectées au port (terrain et administratifs). Il ajoute que ceci est sans compter les travaux qu'il faut faire, par exemple les pontons détachés, autres différents nettoyages. Rappelle que 600 heures étaient estimées il y a 5-6 ans, aujourd'hui le port est maîtrisé et les heures calculées correctement, dès lors CHF 33'000.- seront budgétisées pour 2023.

**M. Graser**

Relève que cela ne concerne pas à ce qu'il constate au port. Demande si ces heures sont vraiment réelles ?

*Arrivée de Mme Karine Crousaz à 19h58*

*Le nombre de conseillers présents passe à 33.*

**M. Khetari**

Relève que la place du 1<sup>er</sup> août ne concerne pas le port et invite M. Graser à contacter la voirie afin de constater le travail exécuté par cette dernière.

**M. Hofmann**

Constataste que si ce travail de répartition a été entrepris, il se demande s'il en est de même pour la place du 1<sup>er</sup> août. D'autre part, il relève que si les comptes n'atteignent pas les coûts du port, un ajustement pourrait être fait. Constataste que si les places de port augmentent, il

risquerait d'y avoir une perte de locataires. Si ce travail a été fait, est-ce qu'il en est de même pour la place du 1<sup>er</sup> août ?

**M. Khetari**

Les utilisateurs du port ont le sentiment que les frais d'entretien de la place du 1<sup>er</sup> août sont compris là-dedans, il assure que cela n'est pas le cas. Relève que le Conseil a autorisé la construction du port, et qu'il devait être autoporteur. La Municipalité doit veiller que cette condition soit remplie. Il faut encore attendre 3, 4 ans pour voir si un rajustement doit être entrepris. Dans ce préavis, il y a une fourchette de prix, donc cela est encore « jouable ». Au vu de la liste d'attente, il doute que ce port se retrouve sans locataires.

**M. Khetari**

Page 86, recettes de timbre, précise que les compteurs ont été relevés 20 jours avant, donc ces 20 jours de recettes seront reportés sur l'année prochaine.

**M. Zahnd**

Page 88, par rapport aux différents comptes de la Raiffeisen, il se demande si c'est une façon d'éviter les intérêts négatifs.

**M. Khetari**

Précise que oui, en splittant dans différents comptes, la commune a un délai de disponibilité sans intérêt négatif jusqu'à 1 million.

**Le président**

Passé au vote sur les conclusions du préavis ;

- ✓ 32 acceptations
- ✓ 0 avis contraire
- ✓ 0 abstention

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**M. Khetari**

Remercie chaleureusement Mme Ravessoud pour le bouclage des comptes communaux et remercie également les commissions pour leur rapport complet ainsi que la confiance accordée de la part du conseil.

**9.**

**COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

**M. Khetari**

Donne des nouvelles concernant la facture sociale dont 13 communes ont formulé un recours auprès du TF, pour la facture 2020.

Une expertise a été demandée à la cour des comptes.

Relève que beaucoup d'efforts sont faits pour inciter d'autres communes à se joindre à ce mouvement, cela aurait ainsi plus d'impact et réduirait les frais d'avocat.

**Mme Martin**

Informe que l'UAPE déborde complètement, des solutions doivent être trouvées et relève que la nouvelle salle créée est constamment utilisée pour l'accueil des écoliers et que malheureusement des séances peuvent avoir lieu dans cette salle uniquement en fin de journée.

---

Les fr 2.- par habitants sont attribués à un nouveau projet pour le Sénégal.

1<sup>er</sup> anniversaire du local Paudex solidaire, une belle tablée de séniors et moins séniors. Personnes qui tissent des liens et apprennent à se connaître.

Dimanche ouverture du Calmos où chacun est invité à venir se rafraîchir.

Ce vendredi 24 juin, fête à Paudex, jeux pour les enfants accompagnés des traditionnelles saucisses.

**M. Witschi**

Pour la 2<sup>ème</sup> fois, les usagers du port ouvrent les pontons pour une journée portes ouvertes, avec un apéritif en fin de matinée. S'en suivra l'après-midi la possibilité de faire une sortie en voilier avec MM Christian Frigerio, Dieter Graser et lui-même. Tout le monde est bienvenu à cette journée.

**M. Hofmann**

Informe qu'il y a une année, l'association CAPT voyait le jour. De nombreux concerts ont déjà eu lieu, la commune laissant le caveau à disposition pour les concerts. Le samedi 2 juillet, un concert en plein air aura lieu avec un groupe local. Il rappelle que les concerts sont libres d'entrée avec une collecte au chapeau où les recettes sont versées intégralement aux artistes.

**M. Chaubert**

Informe que le projet sur la route du Simplon pour les personnes à mobilité réduite avance.

Relève qu'au du Tour du pays de Vaud, il y avait beaucoup de cyclistes mais peu de public.

Le festival Pully Québec s'est bien déroulé, avec un public enchanté. Un couac de la part du comité d'organisation a eu lieu, notamment concernant les invitations distribuées tardivement, une discussion aura lieu à ce sujet.

Annonce qu'il a assisté à l'AG de l'UCV, où le point de vue de cette dernière change, avec des solutions pérennes pouvant être envisagées pour tous.

**M. Spring**

Informe que la mise à l'enquête complémentaire du nouveau PACom va commencer ces prochains jours.

---

**10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

**La secrétaire** Annonce qu'elle s'est présentée comme candidate à la Municipalité de Jongny, le résultat au 1<sup>er</sup> tour est excellent mais n'exclut pas un 2<sup>ème</sup> tour. Si cette élection devait aboutir, son poste serait à repourvoir.

**M. Rüeger** Félicite Mme Genovese.  
Revient sur l'incident au port, où un bateau a coulé et demande qu'un point de chute soit créé en cas de soucis.

**M. Khetari** Relève qu'un gardiennage du port pourrait être créé, prend la balle au bond et va chercher une solution.

**M. Witschi** Précise que la Police du Lac peut intervenir, le sauvetage de Pully est également à disposition, lors de risque de pollution par exemple.

**M. Hofmann** Demande si une borne électrique pour la recharge des voitures est prévue.  
D'autre part, il relève qu'il a eu une discussion avec le fils du généreux donateur et que ce dernier aimerait que quelque chose soit entrepris au sein de la commune avec son don.

Revient sur le rapport de la COGEST, page 8, réserve de CHF 900'000.- et demande qu'une explication soit donnée aux Conseillers, ces derniers ne connaissant pas l'historique de cette réserve.

**Mme Dillner-Reichen** Confirme avoir déjà été interpellée sur le sujet des bornes de recharges, un travail est en cours avec des questions déjà soulevées, localisation de la borne, ampérage, coût. Et informe être actuellement en contact avec les communes de Lutry et Pully.

**M. Chaubert** Précise qu'une réflexion est en cours pour des WC au port, utilisant ainsi le don. Toutefois, cette installation a un coût chiffré à CHF 100'000.- sans compter sur l'augmentation de l'acier. Un dernier devis est en attente. Pour l'heure, il est difficile de se prononcer sur ce projet.

**M. Khetari** Donne des explications sur la réserve de CHF 900'000, s'agissant d'un vieux contentieux datant de 1981 entre deux personnes sur l'utilisation du terrain du Centre Patronal. Avec un droit d'emption permettant d'acquérir cette parcelle, rabattu sur une close prévue dans cette convention, créant cette indemnité de CHF 900'000.- versée à la commune dans une précédente législature (préavis 5/2018). Il est précisé que cette réserve se trouve à la banque, dans les fonds de réserve. Son usage se fera uniquement avec l'autorisation du Conseil.

**Le président** Relève que la parole n'est pas demandée. Remercie l'ensemble du conseil, pour cette année de conseil, avec un très bon esprit.

---

**M. Chaubert**

Remercie les conseillers sortant pour tout le travail effectué, remercie la COGEST pour ces remerciements.

*La séance est levée à 20h46.*

*La date de la prochaine séance est fixée au lundi 26 septembre 2022 à 20heures.*

Le Président

La Secrétaire

Pierre-André Di Natale

Caroline Genovese